

THANN, le 17 septembre 2018

Direction des services
V. STEMPFEL – Tél. : 03-89-38-53-02

Madame, Monsieur et cher(e) collègue,

En application de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai le plaisir de vous inviter à une séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le

**Mardi 25 septembre 2018
à 20 heures**

à l'hôtel de ville (salle du conseil municipal)

Je vous prie de trouver ci-joint l'ordre du jour ainsi qu'un pouvoir à remplir en cas d'absence pour vous faire représenter.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur et cher(e) collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire :



PJ.